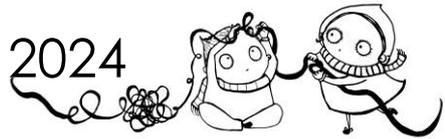


Comité du lundi 9 décembre 2024



## « Projets d'école »

Il y a quelques années déjà, la SPFF avait mis sur pied un soutien à des projets artistiques dans les écoles. Trois projets au maximum par année scolaire peuvent être parrainés par votre association professionnelle.

Si votre cercle scolaire organise un projet spécial regroupant tous les élèves (concert, spectacle ou autre), vous pouvez faire parvenir un dossier aux coprésidentes. Chaque projet présenté sera discuté et, s'il est validé, un financement de soutien de 300.- pourra vous être versé. En contrepartie, la banderole de la SPFF devra être exposée lors de l'événement.

## Méthode de Préoccupation Partagée (MPP)

A la suite de l'intérêt de la SPFF pour les recherches sur la méthode dite de « préoccupation partagée » (MPP), un projet pilote à l'échelle cantonale a été mis en œuvre en collaboration avec REPER, en vue d'implémenter cette ressource dans les écoles primaires du canton.

L'association REPER, en collaboration avec les mesures SES (mesures de soutien éducatif et Social) et avec l'aval du COPIL et du Bureau santé à l'école, ont accompagné deux établissements primaires dans l'utilisation de cette méthode. Cette phase d'évaluation a permis de mettre en évidence la plus-value de la MPP dans le contexte des écoles primaires.

S'intégrant dans un dispositif global de prise en charge des situations de vulnérabilité dans le contexte scolaire, la MPP sera dorénavant officiellement intégrée à la boîte à outils des écoles.

Cette réponse non-blâmante à l'intimidation-harcèlement entre pairs en contexte scolaire a aussi fait ses preuves dans d'autres cantons romands.

En 2025, une première phase d'implémentation au primaire se concentrera sur trois établissements du canton s'étant déjà portés volontaires. Une communication officielle sur la stratégie d'implémentation de la MPP au primaire se fera au terme de cette première étape.

## **Réponse du Conseil d'État à la Pétition**

Les coprésidentes de Formation Fribourg ont pu avoir une première discussion le 2 décembre dernier lors de la Délégation du Conseil d'État pour les Questions du Personnel (DCEQP) concernant la réponse donnée aux 4 revendications des associations professionnelles.

Elles ont pu expliquer à Madame Bonvin-Sansonnens, Monsieur Siggen et Monsieur Demierre que les associations professionnelles ne demandent pas des privilèges, mais veulent collaborer à la construction d'un système éducatif solide et durable. Le groupe de travail pour l'analyse qualitative ayant débuté, vos représentant-es nourrissent l'espoir de progresser ensemble avec le SEnOF le DOA et le SESAM. Celui-ci joue un rôle clé pour avancer concrètement et trouver des solutions efficaces à court, moyen et long terme.

Il est donc essentiel que le Conseil d'État soutienne activement ce groupe de travail et lui fournisse les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les solutions identifiées.

Vous trouvez la lettre avec la réponse et les arguments du Conseil d'État sur le site internet de la SPFF à l'adresse : [www.spff.ch](http://www.spff.ch).

## **Voeux**

Les coprésidentes et le comité de la SPFF vous souhaitent de Belles et Heureuses Fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et repartez dans la nouvelle année rempli-es de motivation et d'énergie positive !



***Si vous avez besoin de clarifications, n'hésitez pas à prendre contact avec les coprésidentes ou le-la représentant-e de votre arrondissement ou groupement !***